Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260316-10032026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
10/032026

Objet de la délibération
ARRÊT BUS MOVA : devis marquage au sol

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
05/03/2026

Date d'affichage
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 12/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 10 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, OLIVRY Kelig, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusé ayant donné procuration :
M. CORBIERE Sébastien à M. DURAND Cédric
Excusée : Mme CHEDEMAIL Mathilde
Absent : M. ROBIDEL Johan

A été nommée secrétaire : Mme OLIVRY Kelig

Objet de la délibération : **ARRÊT BUS MOVA : devis marquage au sol**

Monsieur Le Maire rappelle la mise en place depuis septembre dernier, d'un nouveau réseau de bus qui se nomme MOVA. La commune est desservie par la ligne n°10 et compte jusqu'à 10 allers/retours quotidiens. Dans le bourg, l'arrêt de bus se trouve rue du Pont des Arches, en face la salle communale « Pierre Platier ». Afin de sécuriser cet arrêt dans le sens Vitré/La Guerche, il est nécessaire de réaliser des zébras au sol et un passage piétons.
L'entreprise SELF SERVICES 35 a transmis un devis d'un montant de 574.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le marquage au sol de l'arrêt de bus MOVA et la réalisation d'un passage piétons, rue du Pont des Arches.

ACCEPTE le devis de l'entreprise SELF SERVICES 35 au prix de 574.50 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2026
Le Maire
Yves COLAS

